

mènes de la fermentation se sont accomplis, le fumier qui en résulte est pourvu de propriétés qui ne le cèdent en rien à celles du fumier obtenu au moyen de la paille. (A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

La persécution contre l'Eglise catholique se fait sentir dans plusieurs pays de l'ancien comme du nouveau monde. A l'Italie, à l'Espagne, à la Suisse et à l'Allemagne se joint le catholique empire d'Autriche. Depuis quelques années déjà, il s'efforce de se détacher de Rome par une conduite équivoque et par une législation qui le conduira à bien des agitations et à bien des infortunes. Lorsque Pie IX s'est appliqué, tant de fois à faire comprendre au monde entier, aux rois comme aux peuples, que les générations de l'avenir seront encore plus malheureuses que les sociétés actuelles, à moins que l'éducation de la jeunesse ne se fasse par des principes vrais et chrétiens, et qu'elle ne soit confiée en mains intelligentes et pures; ses chambres d'assemblée, poussées par un libéralisme insensé, et ennuyées d'être restées fidèles au devoir depuis le concordat de 1854, profitant de l'étourdissement dans lequel les désastres de Sadowa avaient plongé l'Empereur, accordaient inconsidérément, en 1868, même aux enfants de sept ans, le droit de changer de religion, et faisaient sur l'enseignement la loi la plus impie et la plus funeste qui puisse régir un peuple catholique: c'est ce qu'on appelle les lois confessionnelles.

Ai force d'être absurde, cette législation, anti-nationale en même temps qu'elle est anti-religieuse, réveille la foi des catholiques et fournit à l'épiscopat l'occasion de montrer sa foi et son dévouement pour les âmes qui leur sont confiées. Les traits de courage qu'on rapporte sont nombreux et bien propres à mériter les sympathies et l'admiration de tous les enfants de l'Eglise.

Dernièrement encore, un correspondant de Vienne nous apprenait que le ministre des cultes, M. de Streinzer avait infligé une amende à Mgr. de Rudigier, en punition d'un acte que le gouvernement ne trouve pas entièrement conforme à ses lois de 1868. Mgr. de Rudigier, dit cet écrivain, est une des illustrations de l'épiscopat d'Autriche, un des plus preux combattants de l'Eglise militante. Comme de raison, les libéraux le détestent cordialement. Ils ne manquent pas de le dénoncer de temps en temps au gouvernement, tantôt pour un sermon dans lequel il s'est exprimé avec une franchise apostolique au sujet des graves atteintes que les nouvelles lois portent à l'Eglise, tantôt par un acte d'autorité épiscopale qui n'est pas de leur goût. Il est donc à présumer qu'ils approuveront le procédé du ministre. La lutte, une fois engagée, l'autorité civile ne pourra guère reculer; au moins le gouvernement actuel ne le pourra pas, sans s'attirer la haine implacable de son parti. Il se verra donc forcé d'aller d'amende en amende, et enfin d'arriver à des mesures plus sévères. Obtiendra-t-il pour cela le consentement de l'Empereur? Et quand même il parviendrait à l'obtenir, se sera-t-il bien rendu compte de l'effet que l'emprisonnement d'un évêque produirait sur l'immense majorité de la population? En Amérique, nous voyons aussi la persécution, comme au Brésil, qui en est rendu à emprisonner les évêques; au Pérou, qui expulse les jésuites; dans le Venezuela, qui proscribit les couvents; au Mexique, qui met la main de l'Etat sur la liberté de l'Eglise; au Nouveau-Brunswick, où des prêtres pieux et zélés sont traités comme des repris de justice.

Hélas! rien face de toutes ces abominations qu'excite l'en-

fer dans sa rage contre le Christ et son Eglise, quelle doit être l'attitude des fidèles? Ont-ils se laisser amollir par les exemples des impies, par les errements des apôtats passés au parti ennemi et qui devraient briller d'une vive lumière dans la Cité du Seigneur; peuvent-ils même rester indifférents, demeurant tranquilles spectateurs des efforts qui se font partout pour détruire le règne de Dieu sur la terre?

Non, certes, et si la Providence n'a pas mis dans leurs bras la victoire qui terrasse les ennemis, qu'ils prient au moins, et le Dieu des miséricordes viendra secourir les siens. Qu'ils aient les sentiments des évêques d'Italie qui, réunis à Ravenne, ont rédigé, avant de se séparer, aux autres évêques catholiques persécutés, la noble et belle adresse que nous sommes heureux de reproduire ici. Elle est datée du 24 juillet 1874.

Vénérables frères, C'est à chacun des fidèles du Christ que St. Paul recommandait de pleurer avec ceux qui pleurent; mais nous sentons que ce conseil s'adresse plus particulièrement à nous, évêques sous-jugés, lorsqu'il nous arrive de voir quelqu'un de nos vénérables frères exposé non seulement aux périls, mais à la persécution ouverte, et à la prison, où leur présence témoigne clairement de l'iniquité des temps. C'est pourquoi, avant de quitter les cendres sacrées du très vaillant martyr du Christ, Apollinaire, près desquelles nous nous sommes réunis, afin de célébrer l'anniversaire dix-huit fois séculaire de sa mort, nous avons jugé que nous devions remplir cette partie de notre charge vis-à-vis de vous surtout, nos frères d'Allemagne, de Suisse, et du Brésil qui, fortifiés par la parole et par l'exemple de notre très-auguste Père, Pie IX, Rêpe par la grâce de Dieu, subissez l'horreur des chaînes, et de la prison pour la défense des lois très-saintes de l'Eglise catholique. Mais nous en venons à douter si nous devons pleurer plutôt que nous réjouir avec vous, tant nous vous voyons aller avec joie devant le conseil de ceux qui vous persécutent, par la raison que vous avez été dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ. Nous avons présents à nos âmes et presque sous nos yeux ce contentement de votre cœur, et en considérant votre visage rayonnant tout entier de la paix que donne la constance et la sécurité apostolique, il se mêle une sorte de joie suave à la douleur que nous concevons de vos tribulations.

C'est pourquoi nous nous félicitons tout d'abord, évêques de Poson, de Cologne, de Belém, et de Para, dont les entraves et les chaînes sont, dans nos âges, une gloire nouvelle et un ornement pour la religion catholique. Cependant nous ne pouvons nous défendre entièrement de pleurer lorsque nous vous voyons pleurer, non, certes, à cause de vos peines, si graves qu'elles soient, mais pour le grand dommage qui menace les âmes. Nous mêlons donc nos larmes aux vôtres et nous élevons nos prières vers Dieu, Père de toute consolation, vers Jésus-Christ, consommateur de notre foi, vers la Vierge Immaculée, vers son époux Saint Joseph, patron de l'Eglise catholique, et nous continuerons de prier jusqu'à ce que nous vous voyions rendus à votre liberté première et jusqu'à ce que nous voyions les périls écartés de vos troupeaux.

Et pendant que nos vœux montent ainsi vers le Père des miséricordes, afin qu'il les exauce, nous recevons l'exemple et le secours de votre vaillance et de votre force d'âme, afin que nous aussi nous demeurions fermes et nous combattions pour la maison de Dieu.

Veillez donc, frères vénérables et très-aimés en Notre-Seigneur Jésus-Christ, accueillir ces sentiments de notre